

Organisme notifié n° 0071
DDC/22/E050695-D2-1

DECISION n° F-05-A-0529 du 25 mars 2005

ADDITIF n° 2 au CERTIFICAT D'APPROBATION C.E. DE TYPE

n° F-03-A-358 du 28 octobre 2003

Le présent additif concerne l'instrument de pesage à fonctionnement non automatique METTLER TOLEDO types ETM02 et ETM02G qui diffèrent des types faisant l'objet du certificat précité par :

- Les caractéristiques de l'instrument de pesage à fonctionnement non automatique METTLER TOLEDO types ETM02 et ETM02G :

Classe de précision <i>Accuracy class</i>	:	III		
* <u>Instrument à échelons multiples</u> <i>multi-interval instrument</i>	:	Max ₁ ≥ 3 kg	e ₁ ≥ 1 g	Min = 20 e ₁
	:	Max ≥ 6 kg	e ₂ ≥ 2 g	
Nombre d'échelons (n) <i>Number of verification scale intervals (n)</i>	:	500 ≤ n _i ≤ 3000	T = - Max ₁	
* <u>Instrument mono-échelon</u> <i>single-interval instrument</i>	:	Max ≥ 3 kg	e ≥ 1 g	Min = 20 e
Nombre d'échelons (n) <i>Number of verification scale intervals (n)</i>	:	500 ≤ n ≤ 3000	T = - Max	

- Les scellements (§5 du certificat d'approbation CE de type n° F-03-A-358) :

5 SCELLEMENTS :

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, seul le module unité de traitement est muni de dispositifs de scellement qui sont décrits dans leur certificat d'essai sur lesquels doit être apposée une marque qui peut être :

- soit la marque du constructeur stipulée dans un système qualité approuvé par un organisme notifié (Annexe II point 2-3 de la Directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée, Art. 4 du décret n° 91-330 du 27 mars 1991, modifié)
- soit une marque légale dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.

- La description fonctionnelle et caractéristiques techniques de l'instrument (§2 du certificat d'approbation CE de type n° F-03-A-358) :

2 DESCRIPTION FONCTIONNELLE ET CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE L'INSTRUMENT

La balance modèles ETM02 et ETM02G se différencient par le fait que le modèle ETM02G intègre une imprimante gyroskopique (plan n° 1 du certificat d'approbation CE de type n° F-03-A-358).

La balance modèles ETM02 et ETM02G est composée, conformément aux tableaux et plans joints, de:

- un dispositif récepteur de charge constitué d'un plateau rectangulaire (par exemple de type N, D, M, K, F, PBAXXX, WP27, B16, L2F ou 8270),
- un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué d'un capteur à jauge de contrainte : Toute cellule de pesée peut être utilisée sous couvert de ce certificat d'approbation CE de type pour les dispositifs récepteurs de charge considérés comme classiques et non critiques (cf : guide WELMEC 2.4 d'août 2001), sous réserve que les conditions suivantes soient satisfaites :
 - 1) Il existe, pour cette cellule de pesée, un certificat OIML de conformité (R60) ou un certificat d'essai (EN 45501) délivré par un organisme notifié responsable pour l'examen CE de type en application de la directive 90/384/CEE, modifiée.
 - 2) Le certificat contient les types de cellules de pesée et les données sur les cellules de pesée nécessaires pour remplir la déclaration de compatibilité des modules du fabricant (WELMEC 2, révision 4, de Juillet 2004), ainsi que toute exigence particulière de montage. Une cellule de pesée marquée NH est autorisée seulement si les essais d'humidité selon EN 45501 ont été réalisés sur cette cellule de pesée.
 - 3) La compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans le document WELMEC 2 cité ci-dessus, lors de la vérification CE ou de la déclaration CE de conformité au type.
 - 4) Le dispositif transmetteur de charge doit être conforme à l'un des exemples présentés dans le guide WELMEC concernant les cellules de pesée.
- un module unité de traitement des données pouvant être :
 - le module unité de traitement type TD 26 faisant l'objet du certificat d'essai LNE n° 01-10 du 20 décembre 2001 ou
 - le module unité de traitement type TD 27 faisant l'objet du certificat d'essai LNE n° 03-06 du 23 septembre 2003 ou
 - le module unité de traitement type POINT faisant l'objet du certificat d'essai PTB n° D09-96.16 du 19 août 1996,
- un ou plusieurs dispositif(s) imprimeur(s) intégrés et/ou connectés,
- un boîtier comprenant :
 - une carte électronique unité centrale, comportant notamment le dispositif calculateur de prix utilisant un microprocesseur, une mémoire « flash » ou un disque dur, le dispositif de gestion de ou des dispositifs imprimeurs, des interfaces de communication types ethernet, USB, séries RS 232 et RS 485 et un bus ISA pouvant recevoir en option une carte de communication réseau,
 - une carte d'alimentation générale,

- un dispositif d'affichage constitué par un écran à cristaux liquides monochrome ou couleur de dimension maximale 14,5 cm dont la partie supérieure délivre notamment, les indications principales : poids, prix unitaire, prix à payer et comporte des zones permettant l'affichage des identifiants : NET, TARE et PT (tare prédéterminée), et dont la partie inférieure permet l'affichage d'informations secondaires telles que : PLU, désignations, informations de gestion,... (plan n° 2 du certificat d'approbation CE de type n° F-03-A-358).
- un clavier muni de touches permettant l'accès aux fonctions de la balance, à l'appel des prix unitaires (PLU), et à des fonctions de gestion. Dans un mode de programmation ces touches permettent l'accès à des fonctions autorisées à l'utilisateur telles que la configuration des étiquettes (plan n° 3 du certificat d'approbation CE de type n° F-03-A-358).

Lorsque la balance fonctionne en instrument étiqueteur de prix, l'impression en dessous de la portée minimale est impossible.

La balance peut en outre imprimer des étiquettes avec des valeurs fixes de poids. Dans ce cas le mode de pesage est rendu inopérant et le message « poids fixe - prix variable » est affiché.

La balance permet d'imprimer les indications primaires, horizontalement et verticalement et les symboles d'unités peuvent être à droite ou au-dessus de la colonne des valeurs.

La mention « Interdit pour la vente directe au public » figure à proximité des résultats de pesage.

La balance modèles ETM02 et ETM02G est équipée de :

- un dispositif de mise à zéro initiale,
- un dispositif de maintien du zéro (zéro suiveur),
- un dispositif semi-automatique de mise à zéro,
- un dispositif de prédétermination de la tare,
- un dispositif semi-automatique de tare à effet soustractif,
- un dispositif indicateur de la mise en œuvre d'un dispositif de tare,
- un dispositif de mise à niveau constitué de pieds réglables et d'un dispositif indicateur de niveau à bulle.
- un dispositif permettant d'ajuster la balance en tenant compte de l'accélération de la pesanteur à son lieu d'utilisation. Ce dispositif est protégé par le scellement de la balance.

Les autres caractéristiques fixées par le certificat précité restent inchangés.

Pour le Directeur Général
Directrice Certification et Développement

Laurence DAGALLIER